

**Direction des affaires culturelles**

**2021 DAC 282** Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, je vous propose de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Musique en mouvement. Cette école de musique, créée en 1990, est installée depuis 2012 dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, au 36 rue Gassendi. Elle accueille une centaine d'élèves en cours collectifs et particuliers. Son projet pédagogique s'ordonne sur 3 cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale en chorale de 7 à 12 ans et la pratique de la musique d'ensemble en musiques actuelles ou en ensemble instrumental classique. Une attention particulière est portée au premier cycle, permettant de couvrir un public complémentaire aux conservatoires municipaux. La spécificité de la structure est son application de la méthode Willems d'éducation musicale à laquelle les professeurs sont formés. Basée sur le principe d'une psychopédagogie perceptive, elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle permettant de développer la concentration et la perception des phénomènes musicaux.

En 2020, Musique en mouvement a poursuivi ses enseignements basés sur la méthode Willems, à la formation de laquelle elle a renouvelé son offre de découverte, en partenariat avec le conservatoire et ses professeurs. Le fonctionnement de l'école a été fortement perturbé par la crise sanitaire, seuls certains cours d'instrument ayant pu être maintenus. Les cours collectifs ont repris au 2 juin, après mise en place d'un protocole sanitaire strict, limitant à 7 élèves maximum l'accès aux locaux. Les concerts ont été annulés, mais des auditions en groupes réduits ont pu se tenir.

En 2021, Musique en mouvement poursuit ses enseignements, malgré des conditions plus difficiles. Le nombre d'inscrits a baissé de plus de 10%, et le maintien de la jauge abaissée des cours collectifs, sans ajustement des tarifs, impose des réductions des coûts et de l'offre. Musique en mouvement se réorganise avec un administrateur dédié aux inscriptions, à la gestion des locaux et au planning des cours. De nouvelles adaptations ont été mises en œuvre pour limiter la discontinuité pédagogique entraînée par le deuxième confinement, avec le report à distance des cours d'instrument, de formation musicale et de musiques actuelles. L'école souhaite pouvoir se développer avec davantage de locaux permettant d'ouvrir de nouveaux créneaux dans le respect des contraintes sanitaires. Elle renouvelle ses partenariats et prépare de nouveaux concerts.

Les activités de Musique en mouvement en faveur du développement de l'enseignement artistique représentent une offre complémentaire de celle du conservatoire municipal de l'arrondissement. Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de lui attribuer une subvention d'un montant de 3.000 euros en 2021.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris